



AVIS

Avis sur les orientations budgétaires pour 2027

OCTOBRE 2026





AVIS Sur les orientations budgétaires pour 2027

Assemblée plénière du 19 octobre 2026

Rapporteur : Bruno LAMOTTE
Président de la commission 10

Résultats des votes :

153 votants

153 ont voté POUR

0 ont voté CONTRE

0 se sont abstenus

Numéro de l'avis : 2026-12

Sommaire

1	L'analyse du CESER.....	4
1.1	Les hypothèses budgétaires.....	4
1.2	La gestion du personnel et de la masse salariale par la Région	6
1.3	La Région maîtrise sa dette	6
1.4	Un contexte économique incertain	6
1.5	Une stratégie budgétaire maintenue.....	7
1.6	Les changements dans les recettes	8
1.7	Projections de recettes 2025-2027	9
2	Les observations du CESER.....	11
2.1	Les ressources de TVA	11
2.2	Les recettes de TER sont en hausse : quel bilan pour la SPL AFAM ?.....	11
2.3	Les révisions du DILICO	11
2.4	Le nouveau pilotage des Fonds européens.....	12
	Annexes	13
	Contributeurs.....	15
	Remerciements.....	17
	Déclarations des groupes.....	18
	Résultats des votes individuels	31

Conformément à ses obligations légales de consultation, Le CESER prend acte des Orientations Budgétaires proposées par la Région pour 2027.

La Commission Budget-Finances va ainsi procéder à travers cet avis à l'examen des Orientations Budgétaires 2027 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au travers d'une analyse du rapport dans un premier temps, avant de formuler des observations dans un second temps.

1 L'analyse du CESER

1.1 Les hypothèses budgétaires

Malgré la baisse de certaines recettes et les efforts demandés par l'État, la Région entend préserver ses capacités d'action, maintenir ses politiques publiques et poursuivre ses investissements dans les domaines qu'elle considère prioritaires.

**Tableau des hypothèses budgétaires
(hors FEADER et hors ajustement du solde clôture)**

En M€	CA 2024 réalisé	CA 2025 réalisé	CA 2026 estimé oct. 2026 (a)	2027 CA estimé oct. 2026 (b)	Evolution (b-a) En M€
<u>Recettes</u>					
Fonctionnement (1)	3 487	3 880	3 939	3 890	-49
Investissement hors emprunt	412	720	559	609	50
Emprunts nouveaux	320	220	222	228	6
Total recettes hors Emprunt	3 899	4 600	4 498	4 499	1
Total recettes	4 219	4 820	4 720	4 727	7
Epargne Brute (1)-(2)	902	884	897	889	-8
Taux d'épargne brute ((1)-(2))/(1)	26 %	23 %	23 %	23 %	
<u>Dépenses</u>					
Fonctionnement (2)	2 585	2 996	3 042	3 001	-41
Dépenses investissement	1 354	1 593	1 473	1 500	27
Remboursement en capital	320	219	222	228	6
Total dépenses	4 259	4 808	4 737	4 729	-8

En annexe est inséré l'historique depuis 2021.

Les recettes de fonctionnement diminuent (- 49 M€) et les recettes d'investissement progressent (+ 50 M€) hors emprunt.

Les emprunts nouveaux sont égaux aux remboursements d'emprunt (228 M€).

Ainsi le total des recettes est relativement constant entre 2026 et 2027 (+ 7 M€).

Conformément à la stratégie budgétaire régionale, les dépenses de fonctionnement devraient être réduites en 2027 de 41 M€, ce qui permettrait une progression de la dépense d'investissement de plus de 27 M€.

Au vu des éléments d'informations récents communiqués par les services financiers, il se pourrait que les recettes de TVA soient plus importantes que prévues et que les dépenses de fonctionnement soient moins revues à la baisse. Le Budget Prévisionnel fournira les éléments stabilisés.

La Région affirme vouloir maintenir ses politiques publiques et poursuivre un niveau élevé d'investissements, principalement dans les transports, les lycées, l'économie, l'agriculture, la sécurité et l'aménagement des territoires.

Les engagements présentés concernent notamment :

- Les infrastructures ferroviaires et les transports régionaux,
- La modernisation et la rénovation des lycées,
- Les politiques d'aménagement territorial,
- Le soutien à l'économie et à l'industrie,
- L'agriculture et la souveraineté alimentaire,
- La formation professionnelle et l'apprentissage.

Pour ce faire, la Région rappelle qu'un grand nombre de projets votés les années précédentes ne sont pas encore soldés. Elle a encore près de 4,9 milliards d'euros d'autorisations de programmes (engagements d'investissement à honorer). Cela concerne principalement :

- Les transports (1,557 Md€), soit 32 %,
- Les lycées et l'enseignement (1,263 Md€), soit 26 %,
- L'économie (709 M€), soit 14 %,
- L'aménagement du territoire (510 M€), soit 10 %,
- La gestion des fonds européens (496 M€), soit 18 %.

Le stock d'engagements de la Région reste stable. La Région défend l'idée qu'elle continue à investir massivement, dans un cadre maîtrisé, sans dégrader ses équilibres financiers.

Le CESER relève que ces engagements pluriannuels représentent un niveau important d'obligations financières pour les exercices à venir.

1.2 La gestion du personnel et de la masse salariale par la Région

L'audition des services financiers a éclairé la Commission Budget Finances sur le fait que la masse salariale représente moins de 20 % des charges de fonctionnement de la Région, alors que d'autres collectivités locales ont des charges de personnel qui pèsent plus fortement. Il reste que la pyramide des âges présentée par la Région montre un vieillissement net, qui appelle une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences préparant un renouvellement dynamique dans les prochaines années.

La Région précise que l'évolution de sa masse salariale s'inscrit dans un contexte d'effectifs stable et dépend principalement de mesures nationales qui s'imposent aux collectivités, telles que l'augmentation des cotisations employeurs, la hausse du taux de cotisation à la CNRACL, ainsi que les évolutions statutaires liées au déroulement des carrières de la fonction publique territoriale.

1.3 La Région maîtrise sa dette

La dette est stable, avec une forte part de taux fixes. La Région procède à une gestion active de la dette. Elle cherche en permanence à optimiser son financement par le choix du moment des emprunts, par l'arbitrage entre taux fixes et taux variables, par la diversification des prêteurs.

La Région, comme tous les acteurs économiques français, verra les taux d'intérêt augmenter, quand bien même sa situation est reconnue comme saine. L'emprunt coûte plus cher qu'auparavant, mais la situation reste soutenable et ne remet pas en cause la stratégie d'investissement régionale.

1.4 Un contexte économique incertain

La Région inscrit ses orientations budgétaires 2027 dans un contexte marqué par le ralentissement économique, une inflation forte et la dégradation des finances publiques nationales.

La croissance économique française, dont les prévisions ont été progressivement révisées à la baisse, **atteindrait finalement + 0,5 % en septembre 2026**.

L'inflation connaîtrait une estimation 2026 à 3,1 % selon les dernières prévisions de l'INSEE en raison principalement de l'effet direct du conflit au Moyen-Orient qui entraîne des répercussions sur les prix du pétrole et du gaz.

La dégradation des finances publiques nationales se traduit par **un déficit public attendu à 5,4 % du PIB et une dette publique atteignant 3 596 milliards d'euros, soit**

environ 119 % du PIB d'après le Projet de Loi de Finances présenté par le Gouvernement en octobre 2026.

L'ensemble de ces paramètres va avoir un impact sur les finances de la Région 2027.

1.5 Une stratégie budgétaire maintenue

A contrario, face aux contraintes géopolitiques internationales et à celles de l'économie française, la Région met en avant sa stratégie budgétaire conduite depuis 2016, qui est caractérisée par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le renforcement de l'épargne, l'accroissement de l'investissement et le niveau d'endettement maintenu.

La Région maîtrise ses dépenses de fonctionnement. Celles-ci ont diminué de 0,36 % entre 2024 et 2025 à périmètre constant.

L'épargne brute, qui permet de mesurer la capacité de la collectivité à financer ses investissements, est passée de 419 M€ en 2015 à 884 M€ en 2025.

La capacité de désendettement est proche de 3 années, contre environ 6 années en moyenne pour les autres collectivités régionales.

En parallèle, l'investissement régional est passé de 716 M€ à près de 1,6 Md€ de 2015 à 2025.

La Région estime avoir mené une gestion qui lui permet aujourd'hui de préserver sa capacité d'investissement tout en maintenant des finances saines. Cette situation financière est présentée comme le principal levier qui permettra à la collectivité de poursuivre les priorités du mandat et investir, malgré le contexte économique incertain.

Le CESER note qu'il n'y a pas d'orientations prises vis-à-vis de l'évènement des JOP 2030. Elle entend la réponse de l'exécutif sur le déroulement de discussions en décembre qui permettront de donner plus d'informations dans le Budget Primitif 2027.

De même, le CESER observe l'absence d'inscription en autorisations de programme concernant la canicule et sécheresse. On n'est pas dans la nécessité d'une réaction par un plan d'urgence mais plutôt dans la construction d'une réponse de long terme. Le CESER est d'accord sur le fait que le sujet doit être intégré dans toutes les politiques publiques.

Le CESER constate la suppression de la dotation du transfert des compétences du FEADER à hauteur des 17 M€. En même temps, le CESER relève le transfert de personnel de l'Etat avec des agents qui vont faire valoir leur droit d'option d'intégration en 2027. Il devrait y avoir à la fois une diminution des ressources et une augmentation des charges. Ce point est à surveiller après 2027.

Enfin, le CESER souhaite pouvoir disposer d'un échange approfondi avec les services de la Région afin d'apprécier l'état actuel du financement du Plan Marshall des lycées. Ce sujet peut être traité par la Commission en charge de la Formation.

1.6 Les changements dans les recettes

La Région explique que, malgré une bonne gestion, les décisions nationales vont impacter son budget 2027.

En effet, **plusieurs mesures décidées par l'Etat vont réduire les ressources 2027 de la Région. La Région estime l'impact global à environ 105 M€.**

Progression limitée de la TVA. La TVA est aujourd'hui la principale recette de fonctionnement de la Région. Compte tenu du ralentissement économique national et de la faible croissance attendue, la Région retient une hypothèse prudente de progression de seulement +0,5 %, ce qui limite fortement l'augmentation de ses ressources.

Recettes de cartes grises qui stagnent. Après un rebond lié à la fin de l'exonération des véhicules électriques, la Région considère que le contexte économique ne permettra pas de poursuivre cette dynamique. Les recettes des cartes grises sont donc attendues sans croissance en 2027.

Suppression de la TICPE « compensation apprentissage ». Cette fraction de TICPE avait été attribuée aux Régions pour compenser une réduction de leurs ressources liées à l'apprentissage. Le projet de loi de finances 2027 supprime cette compensation, entraînant pour Auvergne-Rhône-Alpes une perte annuelle de 21,7 M€.

Suppression du fonds de soutien à l'apprentissage. Lors de la recentralisation de l'apprentissage en 2020, l'État avait créé des dotations destinées à soutenir les centres de formation des apprentis (CFA). Après plusieurs réductions successives, le PLF 2027 prévoit leur disparition complète.

Suppression de la dotation de transfert FEADER. Depuis le transfert aux Régions de la gestion d'une partie du FEADER en 2023, l'État versait une compensation financière. Le projet de loi de finances prévoit la suppression de cette dotation, ce qui représente une perte de 17,1 M€ pour la Région alors même qu'elle continue à gérer ces politiques agricoles.

Diminution de la dotation IFSI. L'État avait accordé une compensation aux Régions pour financer les places supplémentaires ouvertes dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) à la suite du Ségur de la santé. En 2027, cette dotation passerait de 17 M€ à 4,9 M€, soit une baisse d'environ 12 M€ pour la Région.

Étalement du reversement du DILICO. La Région avait contribué au dispositif DILICO en 2025 et 2026 par des prélèvements sur ses recettes, avec la promesse d'un remboursement partiel sur trois ans. Le PLF 2027 prévoit finalement d'étaler ce remboursement sur cinq ans, ce qui réduit le montant reversé en 2027 et concourt à une perte de trésorerie estimée à 12 M€ par rapport aux prévisions initiales.

Pour la Région, toutes ces mesures se cumulent et traduisent un transfert d'effort financier vers les collectivités régionales. La Région considère donc que ses marges de

manœuvre se réduisent alors qu'elle doit continuer à financer ses politiques publiques et ses investissements.

La Région présente ces évolutions comme des décisions nationales qui diminuent progressivement ses ressources, ce qui l'amène à insister sur la nécessité de maintenir une gestion rigoureuse pour préserver sa capacité d'investissement.

1.7 Projections de recettes 2025-2027

Le tableau « Projections de recettes 2025-2027 » permet de comprendre comment la Région compte construire son budget 2027 malgré les pertes de recettes.

Hors Feader, les recettes de fonctionnement passent de 3 939 M€ en 2026 à 3 890 M€ en 2027, soit une baisse de 49 M€ (-1,2 %). L'explication est que certaines recettes progressent encore et compensent partiellement les pertes annoncées.

D'après le tableau des projections,

En fonctionnement, les hausses les plus marquantes :

- **La TVA**

TVA totale : 2 117 M€ → 2 127 M€ (+10 M€)

Fraction TVA ex-CVAE : 1 382 M€ → 1 389 M€ (+7 M€)

Fraction TVA ex-DGF : 735 M€ → 739 M€ (+4 M€)

La Région retient toutefois une hypothèse prudente de progression de +0,5 % sur ses fractions de TVA.

- **Les IFER (impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau)**

86 M€ → 87 M€, soit + 1 M€

- **Les recettes TER**

374 M€ → 398 M€, soit + 24 M€

La Région attend une nouvelle augmentation de la fréquentation des TER.

- **L'assistance technique FEADER**

4 M€ → 8 M€, soit + 4 M€

En investissement : les hausses les plus marquantes :

- **Fonds européens**

140 M€ → 178 M€, soit + 38 M€

- CPER Transports

30 M€ → 55 M€, soit + 25 M€

- Droit d'entrée de la SPL ferroviaire

256 M€ → 270 M€, soit +14 M€

Certaines recettes progressent (TVA, IFR, TER, CPER, fonds européens, SPL ferroviaire), **mais ces hausses ne compensent pas les baisses décidées par l'État** (suppression de la TICPE apprentissage, suppression de la dotation de compensation du transfert du FEADER, suppression des fonds de soutien à l'apprentissage, baisse de la dotation IFSI, réduction du DILICO).

2 Les observations du CESER

2.1 Les ressources de TVA

En 2025, la loi de finances a gelé les deux fractions de TVA perçues par les Régions, restreignant ainsi la dynamique de cette ressource essentielle pour les collectivités. En 2026, la loi de finances a mis fin à ce mécanisme de restriction.

Pour 2027, la Région anticipe une évolution positive à 0,5 % sur chacune de ces deux fractions de TVA.

Le CESER salue le maintien du financement régional basé sur une fraction dynamique de la TVA.

2.2 Les recettes de TER sont en hausse : quel bilan pour la SPL AFAM ?

Le rapport met en évidence une progression des recettes liées à l'exploitation des TER, du fait de l'augmentation de la fréquentation du réseau régional. Cette évolution témoigne de l'attractivité du transport ferroviaire régional induit par des investissements et une politique engagées par la Région depuis plusieurs années.

Le CESER souhaite travailler sur les comptes de la SPL en charge des actifs ferroviaires et de l'appui à la mobilité créée en mars 2025. L'objectif serait de compléter son analyse sur les budgets de la Région sur le chapitre des transports.

2.3 Les révisions du DILICO

Le CESER constate que les mécanismes successifs du Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) pèsent sur la visibilité financière des Régions.

Après un premier prélèvement mis en œuvre en 2025, un second dispositif a été adopté dans le cadre de la loi de finances pour 2026. Pour 2027, les remboursements attendus de l'État au titre de ces mécanismes apparaissent revus à la baisse dans le projet de loi de finances.

Concrètement, la contribution 2025 s'établissait à 34,9 M€ et devait initialement être restituée à hauteur légale de 10,5 M€ par an sur 3 ans. En 2026, la nouvelle contribution s'élevait à 43,6 M€ pour donner lieu à un remboursement de 13 M€ par an sur 3 ans. Ainsi, en 2027, la Région s'attendait à une recette de $10,5 + 13 = 23,5$ M€. Le projet de loi de Finances 2027 revient sur cet engagement et baisse le reversement à 11,5 M€.

Le CESER observe que ces évolutions successives interviennent dans des délais particulièrement courts et modifient fortement les perspectives financières des collectivités territoriales.

Aussi, le CESER renouvelle ses observations sur la nécessité de construire un cadre financier plus stable et plus prévisible. Il réaffirme l'intérêt d'une programmation pluriannuelle des ressources et des contributions demandées aux collectivités.

2.4 Le nouveau pilotage des Fonds européens

La programmation 2021-2027 s'achève et la Commission Européenne prépare le prochain cadre financier pluriannuel pour la période 2028-2034. Celui-ci offre une possibilité de renforcer le rôle des Etats membres dans la gestion des programmes. Les enjeux budgétaires sont considérables pour la Région.

Le CESER dans plusieurs travaux des commissions rappelle l'importance de préserver une gestion territorialisée avec les régions comme autorité de gestion. Les développements utiles sont présentés par la Commission en charge de l'Europe et des fonds structurels.

Annexes

Annexe 1

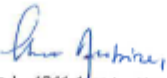
R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président

Monsieur Antoine QUADRINI
Président
Conseil économique, social et environnemental
régional
125 rue Smith CS 90706
69269 LYON Cedex 02

Le Conseil régional, le 9 octobre 2026

Monsieur le Président, 

En application des articles L. 4241-1 et L. 4241-2 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur, par la présente, de saisir le Conseil économique, social et environnemental régional pour avis sur les rapports suivants :

- Débat d'orientation budgétaire : une ambition maintenue et un cap clair pour Auvergne-Rhône-Alpes
- Budget supplémentaire 2026

Ces rapports seront examinés lors de l'Assemblée plénière du 22 octobre prochain. Les horaires de passage vous seront communiqués par la Direction des Assemblées et relations aux élus.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.


Fabrice PANNEKOUÛKE



Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Lyon
101 cours Charlemagne
63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 20 73 40 00

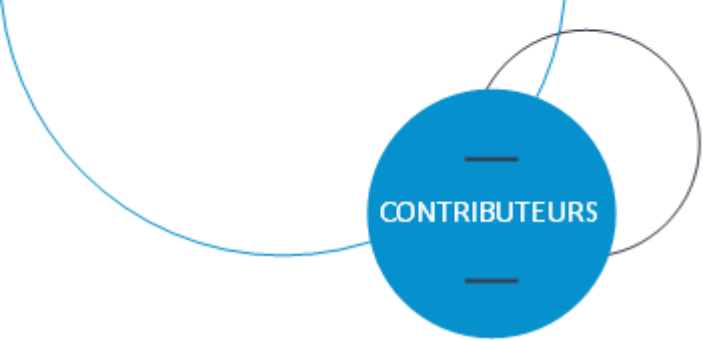
Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Clermont-Ferrand
59 boulevard Léon Jouhaux - CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04 73 38 55 55

auvergnerhonealpes.fr

Annexe 2 : Historique – Mandature 2021-2028

En M€	CA 2021 réalisé	CA 2022 réalisé	CA 2023 réalisé	CA 2024 réalisé
<u>Recettes</u>				
Fonctionnement (1)	3187	3344	3415	3487
Investissement hors emprunt	435	446	519	412
Emprunts nouveaux	405	173	239	320
Total recettes hors Emprunt	3622	3790	3934	3899
Total recettes	4027	3963	4173	4219
FEADER (investissement)	402	400	390	139
Total recettes avec FEADER	4 429	3 563	4 563	4 358
Epargne Brute (1)-(2)	784	881	866	902
Taux d'épargne brute ((1)- (2))/(1)	25%	26%	25%	26%
<u>Dépenses</u>				
Fonctionnement (2)	2403	2463	2549	2585
Dépenses investissement	1414	1311	1355	1354
Remboursement en capital	199	197	239	320
Total dépenses hors FEADER	4016	3971	4143	4259
FEADER	402	400	390	139
Total dépenses	4418	4371	4533	4398

en M€



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► Bruno LAMOTTE

Président de la commission « Budget-Finances »

► Marie-Christine PLASSE

2^{ème} vice-présidente, référente de la commission

► Jocelyne ROCHE

Vice-présidente déléguée, Présidente de la Conférence des Présidents

Collège 1*

- ANGELOT Eric (CRMCCA)
- BORDES Claude (UIMM)
- BRUNET Christian (U2P-UNAPL)
- DESSERTINE Philippe (SYNTEC)
- DOLLEANS Jean-Luc (CCI)
- DUBOISSET Gilles (CCI)

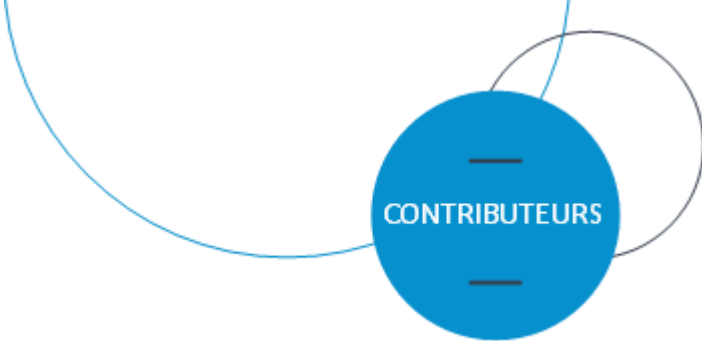
Collège 2*

- BLACHON Eric (FO)
- CANET Fabrice (CGT)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GUERROUI Nassira (CFE-CGC)
- GUILHOT Jean-Marc (CFDT)
- HAMELIN Catherine (UNSA)
- LE GAC Elisabeth (CFDT)

Collège 3*

- AUBERGER Eliane (CEN)
- BERNARD Sébastien (UNIVERSITES)
- CARUANA Laurent (Personnalité qualifiée)
- CERNYS Rémy (CHASSEURS)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- GILLES Pascale (Mouvement asso)

** Collège 1 : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / Collège 2 : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / Collège 3 : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / Collège 4 : Personnalités qualifiées*



CONTRIBUTEURS

Collège 1*

- JAVELLE Valérie-Anne (MEDEF)
- LATAPIE Didier (CMA)
- LAUZIER Léa (JEUNES AGRICULTEURS)
- PFISTER Françoise (UIMM)
- REYNIER Frédéric (BATIMENT)
- ROUSSIN Sandrine (SYNDICAT AGRICOLE)
- VARICHON Béatrice (FINANCES)
- VIVIN Françoise (EDF)

Collège 2*

- MARGERIT Laurence (CGT)
- MILANETTI Nathalie (CFE-CGC)
- MYC Michel (UNSA)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PLANCHE Laëtitia (CGT)
- SAILLANT Elisabeth (CFDT)
- SALA Chantal (CGT)

Collège 3*

- PELLA Dominique (Recherche)
- RESCHE-RIGON Frédérique (FNE)
- RIALHE Anne (Pers. qualifiée environnement)
- VERNEY-CARRON Florence (Personnalité qualifiée)
- WALBAUM Ludovic (Pers. qualifiée environnement)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

DARAGON Nicolas, Vice-Président délégué aux finances du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

SIMON Claire, Directrice générale adjointe en charge du Pilotage des ressources du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

TARDY-COVET Thierry, Directeur de la Direction des finances du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Déclarations des groupes

Intervention de Jean-Luc DOLLEANS, au nom du Collège 1

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

Le collège 1 prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2027 présenté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce débat s'ouvre dans un contexte macro-économique particulièrement dégradé et incertain, marqué par la révision à la baisse de la croissance française (attendue autour de 0,4 % à 0,5 % en 2026), une inflation persistante (révisée à 3,1 %) alimentée par les tensions géopolitiques énergétiques, ainsi qu'un dérapage du déficit public national (anticipé à -5,4 % en 2026 et -5 % en 2027).

Le rapport de la Région dresse fort justement un tableau qui engage d'abord la responsabilité de l'État :

Des prévisions systématiquement fausses,

Un déficit hors de contrôle,

Une dette qui s'emballe : 3 596 Md€ au deuxième trimestre 2026, soit 119 % du PIB.

Une instabilité politique devenue chronique, le calendrier d'adoption de la loi de finances demeure incertain pour la troisième année consécutive, à quelques mois d'une élection présidentielle.

Le collège 1 en tire une conclusion claire : l'État a failli dans la maîtrise de ses comptes, et il demande aux collectivités de réparer ses fautes.

Le projet de loi de finances fait peser sur les Régions un effort de 1,061 Md€. Pour Auvergne-Rhône-Alpes, la perte atteint environ 105 M€ en 2027.

Le collège 1 relève trois pratiques de l'État qu'il juge inacceptables :

Une parole non tenue :

Le DILICO en est l'illustration : 34,9 M€ prélevés en 2025 et 43,6 M€ en 2026, soit 78,5 M€, avec la promesse d'un remboursement partiel sur trois ans. Le PLF 2027 étale ce remboursement sur cinq ans et réduit la recette attendue en 2027 de 23,5 M€ à 11,5 M€. Un emprunteur privé qui agirait ainsi serait sanctionné.

Les compétences transférées sans les moyens :

La Région supporte la gestion du FEADER, avec l'intégration de 24 agents de l'État en 2027, tout en perdant la dotation qui la finançait.

L'apprentissage : une inquiétude majeure du collège 1

Le collège 1 exprime sa plus vive inquiétude quant à l'avenir de l'apprentissage. Depuis la recentralisation de cette politique en 2020, l'État réduit progressivement les financements qui lui sont consacrés.

Les retraits s'enchaînent. Les dotations qui alimentent les fonds de soutien aux CFA, en fonctionnement comme en investissement, ont été réduites de 22 M€ en 2026, puis encore de 8,58 M€ et 13,4 M€ par l'arrêté du 28 mai 2026. Le PLF 2027 prévoit leur suppression pure et simple

Le collège 1 en mesure trois conséquences majeures :

1/ Pour les CFA et les formations fragiles. Ces fonds ont été créés pour opérer une péréquation entre CFA. Leur disparition menace les centres les moins dotés et les formations aux métiers en tension, au moment même où le rapport reconnaît de fortes difficultés de recrutement.

2/ Pour les entreprises. Les artisans, commerçants, agriculteurs et PME du territoire, premiers employeurs d'apprentis, risquent de voir l'offre de formation se réduire et les coûts de formation se reporter sur eux.

3/ Pour les jeunes et les territoires. Une offre d'apprentissage affaiblie pénalise d'abord les jeunes et les territoires ruraux, où l'accès à la formation dépend de quelques établissements.

Le collège 1 relève la contradiction : l'État affiche l'apprentissage comme une voie de réussite, mais il en retire les moyens sans concertation, sans évaluation d'impact et sans visibilité pluriannuelle.

Face à ce contexte d'incertitude, le collège 1 reconnaît la solidité de la trajectoire que la Région met en avant : épargne brute de 884 M€ en 2025 contre 419 M€ en 2015, capacité de désendettement de 2,9 ans, contre une moyenne nationale de 6,2 ans pour les régions, dépenses de fonctionnement en baisse de 0,36 % à périmètre constant en 2025, absence de hausse des tarifs de cartes grises depuis 2016, dette stable avec 74 % de taux fixes. Il approuve la règle selon laquelle les dépenses de fonctionnement ne progressent pas plus vite que les recettes, ainsi que l'hypothèse prudente d'une TVA à +0,5 %.

Le collège 1 rappelle toutefois qu'il faut trouver un juste équilibre entre la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la préservation de la capacité d'autofinancement. Réduire les dépenses de fonctionnement, qui incluent les soutiens aux acteurs économiques, aux filières, à la formation et au tourisme, n'est pas une fin en soi. L'objectif est de préserver l'épargne qui finance l'investissement, sans amputer les interventions dont dépend l'activité des territoires. La commission 10 note par ailleurs que les recettes de TVA pourraient dépasser les prévisions et que les dépenses de fonctionnement pourraient être moins réduites qu'annoncé.

Lors de la présentation du BP 2027, nous sollicitons la Région pour apporter des précisions sur les points suivants :

Le poids des droits d'entrée de la SPL AFAM. Ils représentent 270 M€ de recettes d'investissement attendues en 2027, soit près de la moitié des recettes d'investissement hors emprunt. Quelle est la soutenabilité de ce mécanisme, et quelle information la Région peut-elle donner sur les comptes et le modèle économique de la SPL ?

La compensation de la perte de la dotation FEADER. La Région perd 17,1 M€ de ressources tout en intégrant des agents de l'État. Quelle est l'évaluation du coût net pour 2027 et au-delà ?

Les JOP 2030 et l'adaptation au changement climatique : aucune orientation chiffrée n'est présentée concernant les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2030, et aucune autorisation de programme spécifiquement dédiée à l'adaptation au changement climatique n'est mentionnée. Le collège 1 souhaite que le budget primitif 2027 apporte des réponses, notamment pour les exploitations agricoles et les territoires touristiques.

Au regard de ces Orientations Budgétaires, le collège 1 invite la Région à :

- Maintenir l'effort en faveur de l'économie de proximité, de la relocalisation de nos industries et de la préférence régionale qui répondent aux besoins des entreprises du territoire.
- Préserver le Plan Tourisme et l'accompagnement des hébergements marchands, un secteur qui représente 8 % des emplois salariés régionaux et dont le poids économique dépasse la seule saisonnalité.
- Soutenir la commande publique locale, en particulier à travers la nouvelle politique d'investissement en faveur des communes et des EPCI, dont les nouveaux exécutifs engagent en 2027 leur première année pleine.
- Prioriser les dépenses à effet de levier sur l'investissement productif, la formation et l'attractivité des métiers, en appliquant une évaluation systématique de l'efficacité des actions, comme le rapport s'y engage.
- Agir auprès de l'État, aux côtés des autres Régions, pour obtenir le rétablissement des financements de l'apprentissage, le respect des engagements pris (DILICO, compensations), la compensation intégrale de tout transfert de charge et une programmation pluriannuelle des concours financiers.

En conclusion : le collège 1 juge la stratégie de la Région cohérente et responsable, et appelle à ce qu'elle soit pilotée avec le souci constant de l'équilibre entre maîtrise du fonctionnement et capacité d'autofinancement.

Sauf expression individuelle, le collège 1 émet un avis favorable sur les Orientations Budgétaires 2027.

Intervention de Jean-Marc GUILHOT, au nom de la CFDT

Mesdames et Messieurs les conseillers, chers amis,

Pour la CFDT, ce budget supplémentaire (BS) et ces orientations budgétaires (DOB) ne comportent aucune nouveauté par rapport à la trajectoire budgétaire de la décennie passée.

Commençons par le BS qui est, certes, un budget d'ajustement, mais d'ajustement riche et varié puisqu'il ajoute 36 M€ de dépenses de fonctionnement et 28 M€ d'investissement.

La CFDT souhaite revenir sur cinq points.

➤ D'abord, le point important de la réalité des prévisions.

Sur plus de 36M de hausse, nous avons les péages ferroviaires, le Ségur, et les charges de personnel : toutes ces charges étaient largement prévisibles. Or ce qui est prévisible doit être budgété, car, comme le mentionne l'avis de la commission 10, « la vocation d'un budget supplémentaire est de répondre aux besoins apparaissant en cours d'année »

Ainsi, l'exécutif demande à l'Assemblée régionale d'inscrire 14M€ pour solder les péages ferroviaires pour 2026. Pourquoi ces 14M n'étaient-ils pas dans le budget primitif ? Ce solde de contribution auquel s'était engagée la région nous semblait bien prévisible : pourquoi un budget supplémentaire pour cela ?

Sur le personnel, 7M€ sont ajoutés en invoquant la hausse des cotisations patronales et la revalorisation du SMIC. Ces revalorisations annuelles auraient pu (peut-être même du pour être très transparent) être intégrées dans le Budget Primitif, car le DOB pour l'année 2026 avait —lui— bien intégré ces évolutions. Nous reviendrons, dans le débat d'orientation budgétaire, sur l'incidence de ces mesures en année pleine, sur l'évolution de la masse salariale et sur les effectifs.

10 M€ de TVA supplémentaire sont inscrits alors que le budget primitif la supposait à une inflation à 0 %. Sur quoi reposait cette hypothèse lorsqu'on sait que mécaniquement l'inflation bien prévue fait monter la recette de TVA ?

La pratique de budgets supplémentaires, lorsqu'ils tendent à devenir substantiels, pose la question de la réalité des prévisions qui est une fondation du principe de sincérité budgétaire. En effet, les études financières, opérées par exemple par l'Insee qui effectue des comparaisons entre les régions, ne prennent en compte que les données des BP, celles de la DGCL ou de la DGFIP s'appuient sur les comptes administratifs.

Tout ce qui relève de BS ou DM est donc invisibilisé, ce qui est problématique pour l'Assemblée délibérative régionale...

➤ Un mot en 2nd lieu sur l'épargne et les équilibres budgétaires

Le fonds de soutien à l'apprentissage versé par l'Etat baisse de 22M€, situation que nous dénonçons tous, et ce budget se contente de l'enregistrer : dans les tableaux, cette baisse est absorbée par la hausse de la dotation Ségur, sans dépense nouvelle pour les CFA ni pour les apprentis. Nous reviendrons, dans le débat d'orientation budgétaire, sur les conséquences plus générales du désengagement de l'État en matière d'apprentissage et de formation professionnelle. Il nous paraîtrait par conséquent opportun que la Région compense, surtout lorsqu'on connaît les marges de manœuvre budgétaires existantes entre recettes et dépenses : 897 M€ d'excédent de recettes sur les dépenses en 2026.

➤ Troisièmement, la lisibilité de l'épargne

Celle-ci passe de 827 à 841M. Sur 33,65M de recettes nouvelles, 13,2 sont des écritures comptables. Avant la reprise du résultat 2025, le solde se dégrade de 2,6M€ : la hausse vient de ce report. Et l'investissement n'est équilibré, sans emprunt, que par une recette de 25,3M de la SPL AFAM, soit 75 % des recettes d'investissement. Bien entendu, et à défaut de bilan chiffré, la question se pose de savoir si cette recette est ponctuelle ou récurrente, durable ou exceptionnelle ?

➤ Quatrièmement, les investissements et dépenses d'avenir :

J'aurais pu dire aussi : le service public au quotidien. Dix millions pour réparer les lycées, c'est nécessaire, mais cela révèle un entretien trop longtemps différé. Les images des conditions de dégradation des lycées publics, à l'instar de celui d'Aubenas, sont choquantes et la présence du panneau bleu de la région à côté n'y change rien : nous demandons un plan pluriannuel, qui prenne en compte les conditions de travail des élèves et des agents.

Ces 10M€ d'AP nouvelles ouvertes et de CP, après des dégradations constatées ces dernières semaines dans les lycées, interrogent aussi : comment expliquer l'ouverture d'AP lorsque, dans le même temps, on navigue d'exercice budgétaire en exercice budgétaire avec un « modeste » stock pérenne d'AP de plus d'1,2 Md...

➤ Cinquième et dernier point, la transition écologique et les priorités politiques de la Région

Enfin, la seule baisse de dépenses de ce BS touche l'investissement environnemental et la transition écologique, qui devient davantage encore une variable d'ajustement, ce dont s'inquiète justement le projet d'avis qui nous est soumis.

Le report de la participation de la Région au fonds OSER retire 3M€ (près de 10 % de ses crédits d'investissement). La seule ligne en baisse le financement de projets d'énergies renouvelables dans notre région ; notamment projets solaires, méthanisation, bois-énergie ou encore hydroélectricité. Notre région paiera encore un peu plus cher la priorité donnée aux ratios et à la capacité d'autofinancement...

Citons pour finir les 3,6 M€ qui sont inscrits au chapitre culture et sport pour une nouvelle commande de minibus et de barnums logotés Région, qui auraient tout aussi bien pu trouver leur place au chapitre des dépenses de communication et de publicité, ceci sans qu'on n'en connaisse ni les critères d'affectation, ni les associations bénéficiaires.

Pour la CFDT, ce choix d'opérer une seule modification du BP de l'année implique une gestion rigoureuse dès le début de l'année pour respecter les enveloppes budgétaires choisies. Mais au-delà, cette stratégie budgétaire s'adresse surtout aux agences de notation : ne pas avoir de DM, c'est afficher une prévisibilité financière totale, particulièrement appréciée des agences mais sans doute moins des habitants de la Région qui sont plus intéressés par des politiques publiques leur apportant davantage de services que par la conservation de sa note AA- par la Région.

Nous demandons donc le respect de cinq engagements : un budget 2027 qui intègre les effets en année pleine, une explication sur la recette de la SPL AFAM, une réponse sur l'apprentissage, un plan pluriannuel pour les lycées... malgré les plans Marshall, et une trajectoire claire pour la transition écologique. Nous resterons mobilisés, dans le dialogue, pour que ces engagements se traduisent dans les faits.

Venons-en aux orientations budgétaires pour lesquelles la CFDT ne conteste pas la rigueur de gestion. Mais ce rapport met surtout en avant l'épargne, le désendettement et l'investissement, et dit très peu de ce qui fait fonctionner le service public régional : ses agents. Nous formulons trois constats.

1. Une rigueur qui pèse sur le fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement reculent de 1,2 % et la règle d'or de l'exécutif régional interdit aux dépenses de croître plus vite. Or la cotisation CNRACL et le SMIC augmentent et on intègre 24 agents du FEADER, alors que l'État supprime la dotation correspondante. Le rapport ne chiffre rien : ni la masse salariale, ni les effectifs.

Ces données devraient être présentées aux partenaires sociaux avant le vote du budget, comme devrait l'être aussi un plan pluriannuel de gestion des emplois. D'ici 2030, 17 % des agents pourront partir à la retraite, et dans les lycées deux tiers ont plus de 50 ans. Il faut anticiper les recrutements, organiser la transmission des savoir-faire et traiter la pénibilité, notamment lors des épisodes de canicule.

2. Un arbitrage qui privilégie l'épargne.

La Région vise 25 % d'épargne pour un plancher de 23 %, et une capacité de désendettement de 2,9 ans pour un plafond de 4. Cette marge existe. Nous proposons d'en affecter une partie à la protection des moyens de fonctionnement et des emplois.

Nous demandons aussi un vrai débat sur les recettes. Refuser toute évolution des cartes grises depuis 2016 est un choix politique, pas une nécessité. Une modulation tenant compte des revenus et de l'impact environnemental du véhicule serait plus juste qu'un refus de principe.

3. Le désengagement de l'État sur la formation.

Les pactes régionaux d'investissement dans les compétences et les fonds d'apprentissage disparaissent, on l'a vu avec le Budget supplémentaire, et la dotation des instituts de soins infirmiers est réduite de plus des deux tiers. Les dispositifs régionaux sont maintenus, mais sans les chiffrer. Il faut impérativement sanctuariser les places de formation sanitaire et sociale, les bourses et les indemnités de stage, et garantir l'accès à la formation des demandeurs d'emploi.

La région doit assumer le fait que la formation est une de ses compétences obligatoires fortes et devrait la décliner budgétairement.

Je conclurai sur trois sur trois nécessités au plan social :

- D'abord l'égalité professionnelle. Les femmes représentent 89 % des temps partiels au siège et 79 % dans les lycées plus 80 % des temps partiels de la collectivité régionale. Un bilan du nouveau régime indemnitaire par sexe et par quotité de travail s'avère donc indispensable, ne serait-ce que pour savoir si la prise en compte de la présence effective ne pénalise pas le temps partiel.
- Ensuite les carrières : on compte dans les lycées plus de 6 000 agents de catégorie C et seulement 91 de catégorie B. Un plan de promotion interne et de parcours qualifiants pour ces agents serait indispensable et la région employeuse regarde ailleurs.
- Enfin l'ouverture à la concurrence du TER : le premier lot sera attribué début 2027. Où sont les garanties sociales pour les salariés concernés, les clauses sociales dans les appels d'offres et le dialogue avec les organisations syndicales avant chaque étape.

Nous ne demandons pas, pour conclure, à la Région d'abandonner toute rigueur budgétaire. Mais que tout ceci ne se fasse pas au détriment des agents, des femmes à

temps partiel, des futurs soignants, des demandeurs d'emploi et de l'ensemble des habitants de la région. Des réponses chiffrées seraient bienvenues.

La CFDT votera favorablement ces avis, et salue Bruno Lamotte et Séverine Fontanier pour la qualité de ce travail.

Je vous remercie.

Intervention de Laëtitia PLANCHE, au nom de la CGT et FSU

Mesdames, Messieurs, chers collègues, Président,

Nous voici donc sur cet exercice politique bien connu des orientations budgétaires qui cette année encore n'engendre pas de bien grandes surprises.

La première partie du rapport soumis dépeint effectivement les conséquences d'une politique libérale d'austérité et de raboutage des services publics, avec son corolaire en termes de déficit budgétaire. Nous rappelons au passage, que le gouvernement a publié en octobre 2026 un chiffrage officiel évaluant les aides publiques aux entreprises à 166 milliards d'euros pour l'année 2024 dans leur acception la plus large. Cette information peut être une source d'inspiration pour les décideurs publics en recherche de renflouement des caisses de l'Etat et pour le sujet qui nous intéresse, d'allocation de moyens aux collectivités territoriales.

L'exécutif régional ne peut dépeindre cette situation dangereuse pour la Région tout en feignant de la découvrir ou de la subir, alors que par ailleurs, son programme politique national soutient absolument ces dispositifs, la politique de l'offre avant tout. Si cette réalité n'était pas dramatique pour le service public régional et les citoyens.nes, qui vont encore subir une baisse des dépenses de fonctionnement estimée à 41 millions d'euros, nous pourrions avec humour utiliser l'image de l'arroseur arrosé.

La démonstration traditionnelle du satisfecit budgétaire sous le prisme de l'exemplarité, de la maîtrise du niveau d'investissement et de l'endettement, laisse peu de place aux réponses à la vraie question : est-ce que le budget 2027 répond aux besoins du territoire et de l'ensemble de ses habitants ? Quid notamment des conséquences des coups de rabout opérés par l'Etat sur les finances et notamment sur l'apprentissage, les places en IFSI ? A titre d'illustration, l'affichage d'une maîtrise fiscale au profit des habitants peut prêter à sourire quand on connaît le poids des cartes grises dans le budget de la Région d'à peu près 6 % du budget régional.

Au regard du contexte national, avec une jeunesse lycéenne dans la rue revendiquant de meilleures conditions d'études, un point spécifique « Plan Marshall » des lycées aurait pu donner matière à rassurer jeunes, parents et professionnels. En effet, les moyens dédiés, par exemple à la sécurité via des portiques, sont-ils utilisés à bon escient au regard du vécu des jeunes et des professionnels des établissements ? Nous n'en saurons rien. Seul le budget supplémentaire évoque une autorisation de programme de 10 millions d'euros pour réparation de dégâts occasionnés à la suite des événements récents. La présentation d'un point d'étape du Plan Marshall 2 sur l'état des lieux du bâti

des lycées et de leurs équipements ainsi que de leur fonctionnement s'avère incontournable.

De même, la canicule et la sécheresse extrême de 2026 auraient appelé à une réflexion particulière sur la mobilisation des moyens à fin d'adaptation et de limitation dans les diverses politiques régionales. Nulle trace dans les 53 pages. Tout au plus, une avance sur trésorerie est présente dans le budget supplémentaire, via le FEADER. L'Exécutif régional a donc opéré un virage à 180 degrés par rapport à son affichage de solidarité durant la COVID.

Nous prenons acte de l'affirmation de son vice-président : pas de "one shot" mais une politique d'investissement à long terme sur les politiques d'adaptation, (si les paroles se concluent en acte).

Nous pouvons néanmoins noter que la politique « one shot » peut parfois se nicher dans le financement à 100 % par la Région d'un gymnase en Haute-Loire au sein d'un établissement éloigné de 2 kilomètres, et dont une partie des frais de fonctionnement conséquents vont peser dans son budget.

Nous n'aurons pas plus d'information sur les moyens globaux fléchés aux JOP 2030, et l'absence d'informations interpelle d'autant plus, que l'exécutif régional ambitionne une grande stratégie en la matière « Faire de la Région la première destination montagne durable d'Europe ». L'imminence du calendrier fait espérer des éléments concrets dans la présentation du budget 2027.

De même pour les fonds européens, dont 2027 est la dernière année du cadre pluriannuel financier : aucune information ne transparait sur cette période charnière avec un nouveau système, toujours en discussion certes, assez éloigné de ce qui était connu et qui risque de faire diminuer concrètement les ressources pour notre territoire.

Aucune vision inscrite non plus au sujet de la pyramide des âges qui pourrait alerter plus d'un responsable du personnel :

« Les agents âgés de 50 à 59 ans représentent à eux seuls 45 % des effectifs permanents. Cette situation est encore plus marquée dans les lycées, où les agents de plus de 50 ans représentent 67 % des effectifs. L'âge médian atteint : 54 ans pour les agents des lycées ; 49 ans pour les agents des sièges, antennes, services transports et CREPS ». De GPEC ou autre stratégie pour palier à l'effondrement des effectifs dans peu de temps, nous n'en trouvons trace. Peut-être la Région espère-t-elle faire vivre un vieux rêve libéral : celui d'une collectivité publique fonctionnant, in fine, sans agent ? Rêve déjà partiellement amorcé avec le ratio de personnel le plus bas de l'ensemble des Régions.

En effet, bien que l'Exécutif mette systématiquement en avant la réévaluation de l'impact des mesures règlementaires (hausse des cotisations patronales et revalorisation du SMIC) et donc une évolution de la masse salariale fortement contrainte par les mesures nationales, le ratio de charges de dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement, au sein de la collectivité, poursuit sa baisse : de 17,5 % à 14 %, ce qui en dit long sur la baisse réelle des autres dépenses de fonctionnement.

Pas une ligne non plus sur le CESER, où nous aurions pu attendre un petit mot de soutien même moral, à la suite des deux attaques successives qui ont failli nous coûter notre existence. Nous ne retrouvons aucune trace de reprise de préconisations, ou pistes d'amélioration provenant de notre instance, dont la Région aurait pu identifier le mérite et les intégrer à ses politiques régionales.

L'exécutif reste sur ses rails, poursuivant sa mandature hors contexte. De rails, justement, il en est question au sujet de la poursuite de la trajectoire d'ouverture à la concurrence. Une trajectoire qui loin d'occasionner une amélioration des conditions de transports des usagers et une meilleure desserte des territoires, ira probablement rejoindre toutes les expériences désolantes d'ouverture à la concurrence en Angleterre comme en Allemagne. Quant aux comptes de la société publique locale, créée en janvier 2025, dont le CESER devait pouvoir disposer, ceux-ci devant être déjà clos, il semblerait que nous devions encore attendre pour en avoir connaissance.

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus et de ceux présentés dans les deux avis, celui du budget supplémentaire et des orientations budgétaires, la CGT et la FSU voteront favorablement ces deux avis.

Intervention de Michel MYC, au nom de l'UNSA

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Chers collègues,

L'UNSA votera les deux avis proposés par la commission 10. Nous remercions ses membres et sa chargée d'études pour leur travail d'analyse et de clarification.

Ce soutien aux avis ne vaut cependant pas approbation de l'ensemble des choix budgétaires régionaux. Nous souhaitons apporter notre éclairage sur leurs conséquences pour le service public, les lycéens et les agents.

1. Sur le budget supplémentaire 2026

Le budget supplémentaire procède principalement à des ajustements qui ne remettent pas en cause les grands équilibres initiaux. Nous partageons les préoccupations de la commission concernant les décisions de l'État qui modifient les ressources de la Région en cours d'exercice. La réduction de plus de 22 millions d'euros des fonds de soutien à l'apprentissage illustre cette instabilité et la nécessité d'une programmation financière plus prévisible.

Mais nous souhaitons prolonger un point évoqué en commission : selon les échanges rapportés, cette diminution n'est pas compensée par un effort régional supplémentaire. Sans exonérer l'État de ses responsabilités, nous demandons que les conséquences concrètes pour les centres de formation et les jeunes soient explicitées. Une perte de recettes ne peut être examinée indépendamment de ses effets sur l'offre de formation et l'égalité d'accès à celle-ci.

Concernant les lycées, l'ouverture de 10 millions d'euros en autorisations de programme et en crédits de paiement pour les réparations urgentes est nécessaire. Nous condamnons les dégradations et soutenons la remise en état des établissements.

Mais il faut distinguer les dommages récents des besoins d'entretien et de rénovation qui leur préexistaient. Réparer les premiers ne dispense pas de répondre aux seconds.

Nous demandons donc une présentation transparente de l'affectation de cette enveloppe : quels établissements, quels travaux, quel calendrier ? Et surtout, comment ces interventions s'articulent-elles avec les opérations déjà programmées ?

Enfin, le budget supplémentaire apporte peu de réponses directement consacrées à l'adaptation aux canicules et aux sécheresses, comme le relève l'avis de la commission. Nous entendons le choix de l'exécutif de privilégier des politiques de long terme. Mais le long terme ne doit pas devenir un motif de report : il doit dès maintenant se traduire par des engagements identifiables, notamment pour les bâtiments scolaires.

2. Sur les orientations budgétaires 2027

L'UNSA partage la demande d'un cadre financier stable entre l'État et les Régions. Mais les contraintes nationales ne suffisent pas à expliquer tous les arbitrages régionaux.

Les échanges en commission ont montré que la diminution envisagée de 41 millions d'euros des dépenses de fonctionnement restait une hypothèse, susceptible d'être révisée selon l'évolution des recettes. Nous demandons donc que les choix définitifs soient explicités et débattus, plutôt que présentés comme une mécanique inévitable.

À ce titre, nous souhaitons interroger la prise en charge des équipements professionnels nécessaires aux élèves. Selon les remontées dont nous disposons, le trousseau professionnel, dont le coût peut dépasser 600 euros en hôtellerie-restauration, ne bénéficierait plus d'une aide, même partielle, au titre du PASS'Région. Cette évolution participe-t-elle à la réduction des dépenses de fonctionnement envisagée ? Comment la concilier avec l'ambition affichée de soutenir les filières professionnelles ? Pour des familles aux ressources modestes, une telle dépense peut constituer un véritable obstacle à l'accès à la formation. L'UNSA demande donc des éclaircissements sur ce choix et le maintien d'un soutien effectif à l'acquisition des équipements indispensables à la scolarité.

Pour l'UNSA, les lycées publics doivent constituer une priorité plus forte.

Les comparaisons nationales invitent à relativiser les discours d'autosatisfaction. Selon la Direction générale des collectivités locales, en 2024, Auvergne-Rhône-Alpes consacrait 96 euros par habitant au fonctionnement de l'ensemble « enseignement, formation et apprentissage », contre environ 128 euros en moyenne nationale : c'était le niveau le plus faible des régions. Ce périmètre dépasse les seuls lycées, mais il interroge clairement la place accordée à ces politiques.

Et, pour les investissements dans les lycées, la progression annoncée au budget primitif 2026 ne doit pas masquer le recul antérieur : 297 millions d'euros sont prévus, contre 314 millions en 2024 et 326 millions en 2023. Nous demandons donc, comme la commission, un bilan précis de l'exécution du Plan Marshall : non seulement les annonces et les autorisations votées, mais les travaux réellement réalisés et les crédits effectivement dépensés.

Cette exigence concerne particulièrement la rénovation thermique et le confort d'été.

La Région met en avant 102 millions d'euros consacrés à la sécurité des lycées depuis 2016. L'UNSA considère que l'ampleur de cet effort appelle une évaluation indépendante de son utilité et de sa proportionnalité, au regard des autres besoins. Nous ne contestons pas la nécessité de protéger les élèves et les personnels. Nous contestons une hiérarchie des priorités qui ferait passer la multiplication des dispositifs sécuritaires avant l'amélioration des conditions quotidiennes d'étude et de travail.

La Région doit assumer ses responsabilités sur les bâtiments, sans se substituer aux autorités chargées de la police, de l'encadrement et de la surveillance des élèves. Le Code de l'éducation distingue expressément ces missions.

Pour nous, protéger, c'est aussi garantir des locaux correctement entretenus, une température supportable en hiver comme en été, une ventilation adaptée et des équipements fonctionnels. Nous demandons un programme pluriannuel de rénovation thermique et d'adaptation aux fortes chaleurs, doté de crédits de paiement, d'un calendrier et d'indicateurs publics de réalisation.

Cette priorité doit intégrer les conditions de travail des agents.

Le rapport régional indique que 67 % des agents des lycées ont plus de 50 ans et que leur âge médian atteint 54 ans. Ces données appellent davantage qu'une gestion à effectifs constants : elles imposent d'anticiper les recrutements, la transmission des compétences et la prévention de l'usure professionnelle.

L'UNSA demande des moyens adaptés pour les remplacements, l'entretien, la restauration et la maintenance, ainsi qu'un dialogue social effectif sur les charges de travail, les équipements et les aménagements de poste. Les agents ne sont pas une simple variable d'ajustement du fonctionnement : ils rendent possible, chaque jour, le service public dans les établissements.

Nous souhaitons enfin interroger la place des financements facultatifs accordés aux lycées privés.

Il ne s'agit pas de remettre en cause les obligations légales de financement des établissements sous contrat. Il s'agit de discuter les aides supplémentaires qui relèvent de choix politiques. L'enquête de Mediapart place Auvergne-Rhône-Alpes en tête des régions pour ces financements facultatifs entre 2016 et 2023 ; leur montant est rapporté à environ 261 millions d'euros. Le rapport d'orientations prévoit pourtant de poursuivre le soutien à l'investissement privé par un nouvel appel à projets.

Pour l'UNSA, cette générosité envers le privé est excessive au regard des besoins du public. Nous demandons de réexaminer ces aides facultatives et de donner la priorité aux établissements publics dont la Région a directement la charge.

Plus largement, une question posée en commission mérite de rester ouverte : faut-il maintenir à tout prix une dette stable, lorsque des investissements indispensables pourraient être accélérés ? Avec une capacité de désendettement proche de trois années selon les documents présentés, la solidité financière régionale doit aussi permettre de discuter les marges d'action, et pas seulement les restrictions.

La bonne gestion ne se mesure pas uniquement au niveau d'épargne ou à la stabilité de la dette. Elle se mesure aussi à l'état des lycées, à la qualité du service rendu et aux conditions de travail de celles et ceux qui le font vivre.

C'est dans cet esprit que l'UNSA votera les deux avis de la commission 10.

Je vous remercie.

Intervention d'Anne PELLET écrite par Yvon CONDAMIN, au nom des Collèges 3 et 4

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

Les avis qui viennent de nous être présentés par Bruno Lamotte, sont très clairs et très pédagogiques,

Les collèges 3-4 sont très conscients des difficultés que rencontre le Conseil régional pour établir des Orientations budgétaires dans le contexte actuel.

Ils approuvent la prudence sur les hypothèses prises en compte concernant les dotations de l'Etat, dont les marges de manœuvre sont extrêmement restreintes, compte tenu du niveau de la dette et de l'augmentation très inquiétante des taux d'intérêt.

Les Collèges 3-4 souhaitent attirer l'attention et demander des inflexions sur 3 aspects :

1) La formation et l'enseignement : il est évidemment regrettable que le Conseil Régional doive inscrire un montant de 10 Millions d'euros pour la réparation des dégâts dans les lycées, mais, comme le demande l'avis, il serait souhaitable que le CESER puisse examiner avec les services, le suivi de l'exécution du « plan Marshall pour les lycées ».

Par ailleurs le Conseil régional ne devrait-il pas entreprendre un examen de la situation du bâti dans les collèges de la Région, avec les Départements, dont c'est la compétence, mais dont les situations financières sont très dégradées : la formation dans ces établissements constituant un socle incontournable.

Peut-être même un soutien à certaines communes pour le maintien de leurs écoles primaires serait-il judicieux.

2) L'apprentissage : la réduction (voire l'annulation) des financements de l'Etat est évidemment une décision incompréhensible, mais au-delà de la déploration, le Conseil régional devrait à minima prendre le relais à hauteur de 22 millions d'euros.

On sait que l'apprentissage et l'alternance sont des moyens puissants pour orienter une partie des jeunes, avant qu'ils s'engagent dans des études supérieures qui ne correspondent pas à leurs capacités et appétences ou qu'ils aboutissent dans des filières dont les débouchés sont très limités.

Par ailleurs le texte du Conseil régional sur les Orientations budgétaires 2027 mentionne la volonté de soutenir les Missions Locales, ce que nous approuvons, mais il

faut remarquer que le financement 2026 de la Région a été réduit de près de 10 % sur ce chapitre.

3) L'action sociale : nous savons qu'elle n'est pas dans les compétences obligatoires de la Région, mais dans un moment où une partie croissante de la population (particulièrement dans les territoires ruraux) se trouve précarisée, il nous semble que le développement économique ne peut se bâtir durablement avec un développement de l'exclusion.

Il ne s'agit pas bien entendu que le Conseil régional apporte un soutien direct aux populations, mais qu'il contribue à la consolidation du tissu associatif, qui opère auprès des personnes fragilisées, en s'appuyant sur un réseau de bénévoles dont nous avons souligné l'importance dans une précédente intervention.

C'est aussi avec les départements qu'un tel « Plan d'Action » devrait être déployé, dans la mesure où ils ont la charge de l'action sociale.

Au total les Collèges 3 et 4 saluent la situation financière très saine que le Conseil régional s'est appliqué à obtenir, mais considèrent qu'une très légère entorse à la règle d'or pourrait être concédée, pour faire face à une situation particulièrement difficile pour les populations de la Région.

Sauf expressions individuelles, les Collèges 3-4 voteront positivement ces avis.

Résultats des votes individuels

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	CHEVALIER Véronique	P		
		DOLLEANS Jean-Luc			
		DUBOISSET Gilles			
		EHR SAM Olivier			
		MARGUIN Christophe			
		RENIE Stanislas	P		
		SIQUIER Marie-Amandine			
		THION Elisabeth			
		VEYRE DE SORAS Christine			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick			
		CHARVERON Philippe			
		GLERAN Philippe			
		JAVELLE Valérie-Anne			
		PANSERI Anne-Sophie			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques			
		DOGNIN-DIT-CRUISSAT Sarah			
		Non désigné(e)			
		IMBERTON Emmanuel			
	Accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian			
		CABUT Bruno	P		
		GINESTET Fabienne	P		
		LE ROUEIL Anne-Marie			
		MASSON Louis			
		ROBERT Anne-Marie			

P : procuration

1	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre			
		GOUZE Dominique			
		GUILLAUD Isabelle			
		LATAPIE Didier			
		OLEKSIK Bernadette	P		
	Fédération régionale des Chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL)	BEZ Nicole	P		
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	BLANC Sylvie			
	Accord entre les pôles de compétitivité Lyon-Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegopolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes	CHABBAL Jean			
		GRIVEAUD Hélène			
	France Chimie Aura	LAFORET Jean-Pierre	P		
	Accord entre le Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière	VARICHON Béatrice	P		
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude			
		PFISTER Françoise			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	MEUNIER Patrick	P		
	Accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes et logistique de France	COMBRONDE Céline			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	Non désigné(e)			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	NIGAY Henri			
	Accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne-Rhône-Alpes de France	Non désigné(e)			
	SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	VIVIN Françoise	P		
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)			
	L'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne-Rhône-Alpes	PERCHE Gaël	P		
	La délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) Auvergne-Rhône-Alpes	FAURE André	P		

P : procuration

1	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FLAUGERE Jean-Luc			
		FONT Maryse			
		GUIGNAND Gilbert			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	ROUSSIN Sandrine			
		CROZAT Jérôme			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo			
		LAUZIER Léa			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	DOUILLON Isabelle			
		MAISON Pierre			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges			
	Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes	DUMONT Yannick			
2	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	ANGELOT Eric	P		
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	DADON Charles			
	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARJON Brigitte			
		BLANCHARD Paul	P		
		CANET Fabrice			
		CARDINAUX Lionel			
		DALMAS Patrick			
		FAURE Philippe	P		
		GELDHOF Nathalie	P		
		GENSEL Virginie			
		GRANATA Eric			
		GUICHARD Karine			
		MARGERIT Laurence	P		
		MEQUIGNON Christine	P		
		PELLORCE Pascal			
		PLANCHE Laetitia			
		SALA Chantal			

P : procuration

2		SAUZEAT Sandrine			
		VIGOUROUX Eric			
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	ALSAFRANA Colette			
		BADOR Laurent			
		BARRAT Jean			
		BAULAND Gisèle			
		CASALINO Françoise	P		
		CHENNAZ Cédric	P		
		GUILHOT Jean-Marc			
		JACQUIER Claudine	P		
		JUYAUX-BLIN Christian			
		LAMOTTE Bruno			
		LE GAC Elisabeth			
		NINNI Agnès	P		
		PUECH Marilyne			
		ROBERTO Sansoro			
		SAILLANT Elisabeth			
		SCHMITT Isabelle	P		
		SIVARDIÈRE Patrick	P		
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric			
		BOCHARD Frédéric	P		
		DEVY Eric			
		GILQUIN Jean-Pierre			
		LEYRE Michelle			
		LORENTE Jérémie			
		MERENDET Patricia			
		RICARD Claude			

P : procuration

2		SEGAULT Hélène			
		TEMUR Hélène	P		
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétiens Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	DEUDE Sylvie			
		GRANDJEAN François			
		LEAULT Patrick			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadres Auvergne-Rhône-Alpes	ASENSIO Luis			
		GUERROUI Nassira			
		MILANETTI Nathalie			
		ROCHE Jocelyne	P		
		ROUSTAND Philippe	P		
		SAVTCHENKO-BELSKY Cyril	P		
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	HAMELIN Catherine			
		HERAUD Marta			
		LOHEZ Valérie			
		MYC Michel			
		SIMIOT Nicolas			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	LAPACAS Patrick	P		
		TRINCA Christiane			
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	NANTAS Dominique	P		
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henry			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	MOREL Nathalie			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc			
	Fédération hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes	TOURAIN Jean-Louis			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union régionale des Fédérations départementales Génération mouvement les aînés ruraux et la Fédération nationale des associations retraités Auvergne Rhône-Alpes	LUCCANTONI Evelyne			

P : procuration

3

CREAI Auvergne-Rhône-Alpes	HERMOUET Nicolas			
URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	DAMIRON Christophe			
Union régionale SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-Alpes	BABOLAT Guy			
Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis			
Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique			
Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias			
	BERNARD Sébastien	P		
	DOMPNIER Nathalie			
	SURREL Hélène			
Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, APEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie			
	MESSIÉ Christine			
	MEUNIER Frédérique			
	ZAKAR Saïd	P		
Accord entre l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes	GILLES Pascale	P		
CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	MOLY Agathe			
	MONNET Alexis			
Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	LEPINAY Reine			
Accord entre UNEF, AFEV et FAGE	BERTHON Soraya			
	HOSTETTLER Thomas			
Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	CALMETTE Alain			
Comité régional olympique et sportif Auvergne-Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine			
Agence régionale du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	RIGOLLET Johann			
	ROSSI Sylvie			
Union fédérale des consommateurs « UFC que choisir » d'Auvergne-Rhône-Alpes	NODIN Alain			
Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes	PLANCHON Nicolas			
	Non désigné(e)			

P : procuration

3

Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	LE ROUX Céline			
Accord entre l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno			
Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association GRAC, association ACIRIA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	ROCHER François			
Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne-Rhône-Alpes	CRAMARD Odile			
Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques			
	BOCHATON Alice			
	GRATALOUP Sylvain			
	VENEL Anne-Laure			
	Non désigné(e)			
Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	LAI-PUIATTI Marisa			
Accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique	JACQUART François			
Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon			
Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes	de MONTGOLFIER Annick			
Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	BERTRAND Jean-Jacques	P		
Association nationale des apprentis	MARTIN Baptiste			
Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	VIALLO Christian			
Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BELOT-DEVERT Marie-Charlotte	P		
	BONNEFOY Thomas			
Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	CONSTANCIAS Hubert			
	RESCHE-RIGON Frédérique			
Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc			
Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	VERILHAC Yves			

P : procuration

3	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	OUVRIER-BUFFET Gérard			
		PELLET Anne			
		RIALHE Anne			
		WALBAUM Ludovic			
4	Personnalités qualifiées	CARUANA Laurent	P		
		COLLONGE Martine	P		
		MANET Louis			
		MERCIER Chantal			
		PEYREFITTE Carole			
		QUADRINI Antoine			
		VERNEY-CARRON Florence			

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Corinne LEBRETON

corinne.lebreton@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 48 72

Chargée d'études

Séverine FONTANIER

Severine.fontanier@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

AVIS

La Région inscrit ses orientations budgétaires 2027 dans un contexte économique délicat : La croissance économique française atteindrait + 0,5 % en septembre 2026, l'inflation connaîtrait une estimation 2026 à 3,1 % et la dégradation des finances publiques nationales se traduirait par une dette atteignant 3 596 milliards d'euros, d'après le PLF présenté en octobre 2026.

Malgré ce contexte financier contraint, qui entrainera la baisse de certaines recettes et des contributions supplémentaires demandées par l'État, la Région réaffirme sa volonté de maintenir ses marges de manœuvre, de poursuivre ses priorités d'action et de soutenir une politique d'investissement ambitieuse.

Le CESER constate la solidité des équilibres financiers régionaux, fondés sur une maîtrise des dépenses de fonctionnement, un niveau d'épargne préservé et une dette demeurant soutenable. Il relève toutefois que la collectivité devra faire face à des pertes de recettes significatives et attire également l'attention sur l'importance des engagements pluriannuels déjà contractés, qui représentent près de 4,9 milliards d'euros d'investissements restant à financer.

Le CESER souligne également plusieurs enjeux nécessitant une vigilance particulière : le financement des lycées et des transports, la programmation future des fonds européens, l'adaptation au changement climatique et la préparation des JOP 2030.

Enfin, le CESER renouvelle ses observations sur la nécessité de construire un cadre financier plus stable et plus prévisible. Il réaffirme l'intérêt d'une programmation pluriannuelle des ressources et des contributions demandées aux collectivités

BUDGET REGIONAL | EVALUATION DES POLITIQUES REGIONALE |
FINANCES LOCALES | ORIENTATIONS BUDGETAIRES | REGION
AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos :123rf

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02

T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand
Cedex 2

T. 04.73.29.45.29